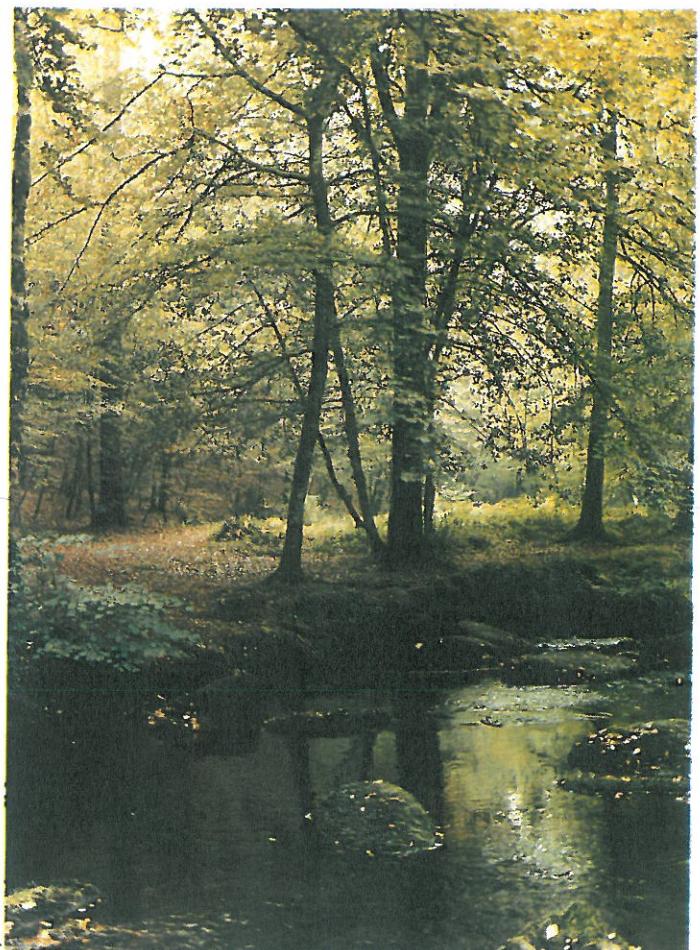




# PLOUAY



## BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES

- Novembre 1991 - N° 5

**SOMMAIRE**

- 2 - Editorial
- 3 - Contrat du Scorff
- 4 - Economie d'énergie - OPARCA
- 5 - Démographie
- 6 - La Taxe d'habitation
- 7 - 4 bureaux de vote
- 8 - Les travaux
- 9 - Les travaux
- 10 - Cartes des sentiers pédestres
- 11 - de Manéhouarne
- 12 - Centre Communal d'Action Sociale
- 13 - Hopital de jour
- 14 - De Manéhouarn à Manéhouarne
- 15 - Sports
- 16 - Infos
- 17 - Infos
- 18 - Etat Civil
- 19 - Les Chapelles

**D**epuis la parution du dernier bulletin d'informations municipales, un certain nombre d'évènements se sont passés, diverses réalisations ont vu le jour :

- A l'occasion des fêtes de PLOUAY, le GRAND PRIX CYCLISTE est passé à l'antenne sur CANAL + au mois d'Août, véhiculant largement son renom sur tout l'hexagone.
- Lors de la signature du CONTRAT DE VALLEE à Pont Calleck, le 14 Septembre avec la présence des plus hautes autorités et responsables dont Monsieur le Ministre de l'Environnement et Monsieur le Président du Conseil Régional de Bretagne, 800 bénévoles d'horizons différents ont participé, au coude à coude à un formidable chantier de nettoyage du Scorff.
- Une première tranche de terrains a été viabilisée sur le Parc d'Activités de Restavy 2.
- La première entreprise s'est implantée sur ce site.
- D'importants travaux d'extension de l'assainissement collectif ont été réalisés.
- Les bénévoles de l'Amicale Plouaysienne, des élus et autres bénévoles ont monté la nouvelle salle de judo en l'intégrant dans nos équipements sportifs.

D'autres programmes sont en cours et verront très bientôt leur réalisation ou leur achèvement :

- *la nouvelle cuisine du Foyer Résidence « Louis ROPERT »,*
- *le Centre de Jour de Keramon de l'Hôpital CHARCOT,*
- *le programme PACT ARIM de réhabilitation des logements anciens,*
- *la restauration de la chapelle de Manéhouarne par les pompiers bénévoles ainsi que l'aménagement des sentiers pour les promeneurs, les scolaires et sportifs,*
- *la refection totale de la toiture du gymnase qui nécessitait des travaux très important,*
- *le recrutement d'un chef des services techniques.*

Sans citer tous les programmes actuellement à l'étude tels que la réfection totale de la voûte de l'église, la consolidation de sa charpente et la réfection des peintures, ou les projets d'aménagement du Centre Bourg dont nous aurons l'occasion de vous reparler dans les mois à venir, vous constatez que la municipalité s'intéresse à tout, tant les dossiers sont divers. Mais elle ne peut les réaliser que progressivement dans la mesure des capacités budgétaires de la commune.

Ce bulletin d'informations attendu, que vous connaissez bien désormais, a pour objectif de vous tenir au courant de ce qui est fait à PLOUAY et de répondre à des questions que vous pourriez vous poser.

Evidemment, il n'a pour prétention que de apporter l'essentiel, mais si vous avez des suggestions, des idées, ou peut-être des questions plus précises à poser, le Maire et ses Adjoints sont à votre disposition, soit à leur permanence, ou à l'occasion de rencontre, voire d'assemblée générale d'associations, pour vous écouter, enregistrer vos préoccupations ou vos souhaits et essayer d'y répondre dans la mesure où ils sont réalisables dans le temps.

Avec mes amitiés

Jacques LE NAY  
Conseiller Général  
Maire de PLOUAY

# La SIGNATURE du CONTRAT de VALLEE sur le SCORFF



M. Jacques LE NAY, Conseiller Général, Maire de PLOUAY - M. Brice LALONDE, Ministre de l'Environnement - M. Pierre VICTORIA, Député de LORIENT - M. Philippe PARANT, Préfet du Morbihan - M. Jean-Yves LAURENT, Conseiller Général, Maire de QUEVEN.

Une longue et belle histoire qui commence en 1973 par une réflexion sur le Scorff, la qualité de l'eau, la protection des sites mais aussi sur l'avenir de notre région (les communes du bassin baignées par le Scorff), Monsieur BERNARD, Sous-Préfet de Lorient, Monsieur Jean-Claude PIERRE, Président de l'Association Eaux et Rivières de Bretagne et Monsieur Yves LE CABELLEC, Conseiller Général Maire de PLOUAY.

L'idée fait son chemin de mettre sur pied un syndicat intercommunal groupant les communes riveraines de notre Belle Rivière dont la moitié de celles-ci dépendent administrativement de l'arrondissement de PONTIVY, l'autre moitié de l'arrondissement de LORIENT et de deux autres communes du Finistère (Communes riveraines du Scorff : Langolen, Ploerdut, Locmalo, Guémené-sur-Scorff, Persquen, Lignol, Kernascléden, Berné, Inguiniel, Plouay, Cléguer, Pont Scorff, Quéven, Caudan, Lanester, Lorient, Arzano et Guilligomarch.).

A partir de cette réflexion des réunions sont organisées avec les Maires des communes concernées et **au cours de l'année 1975 le Syndicat est créé.** Les Sous-Préfets de Lorient et Pontivy participent activement à toutes les réunions du Syndicat ainsi que les Maires intéressés.

Ils sont assistés par les représentants de diverses administrations départementales (DDE, DDA, DDAS etc...) d'associations de protection de la nature dont Eaux et Rivières de Bretagne, l'UMIVEM à titre consultatif.

Monsieur Yves LE CABELLEC alors Député intervient auprès des Ministres qui se sont succédés au Ministère de l'Environnement et obtient quelques subventions pour aider à l'aménagement du Scorff (échelles à poissons migrateurs et saumons, sentiers de randonnées, stations d'épuration et autres programmes qui touchent de près le Scorff et l'eau pure).

L'Association Eaux et Rivières est désignée et rémunérée par le Syndicat pour assurer le secrétariat et mener à bien les enquêtes auprès des Maires désireux de mettre à leur actif l'équipement de leur commune quand à l'installation de stations d'épuration, de chemins de randonnées etc...

Les années passent et l'idée de Contrat de Vallée fait son chemin.

En Novembre 1987, le Président du Comité de Bassin Loire-Bretagne M. GUELLEC, Député du Finistère se déplace spécialement et vient sur le SCORFF. Après la visite, une réunion a lieu à la Mairie de PONT-SCORFF.

Après échange de vue entre les participants (les Sous-Préfets de Lorient, de Pontivy, de Monsieur Yves LE CABELLEC, Président du syndicat du Scorff, les Maires des Communes riveraines du Scorff, Monsieur Jean-Claude PIERRE), - la mise à l'étude d'un dossier de Contrat de Vallée est décidée,

- le projet est présenté et adopté par le Syndicat du Scorff en novembre 1988,  
- en 1989, Monsieur Yves LE CABELLEC quitte ses fonctions électives et son successeur Monsieur Jacques LE NAY, Conseiller Général Maire de PLOUAY devient Président du Syndicat du Scorff et présente le projet au Ministère de l'Environnement qui donne son agrément et **le 14 Septembre 1991**, c'est la journée historique dans les annales du Scorff par la visite de **Monsieur Brice LALONDE Ministre de l'Environnement, venu sur le Scorff pour signer le Contrat de Vallée.**

Il est entouré et assisté par Monsieur le Président du Conseil Régional de Bretagne Monsieur Yvon BOURGES, des Présidents du Conseil Général du Finistère : Monsieur Charles MIOSSEC, du Conseil Général du Morbihan : Monsieur Raymond MARCELLIN représenté par Madame Denise COURT, de Monsieur Jacques LE NAY, Conseiller Général Maire de PLOUAY Président du Syndicat du Scorff, des élus départementaux (Députés, Sénateurs) des élus communaux (Maires, Adjoints, Conseillers Municipaux) de Présidents d'administration et d'un nombre imposant d'Associations de protection de la nature, la Fédération et les Société de pêche, des Eclaireurs de France, des scolaires et de bénévoles venus de partout. Participant le matin à un grand nettoyage des rives du Scorff et du lit de la rivière, ils terminaient la journée autour d'un repas convivial animé par (l'excellent) bagad de Saint Yves BUBRY.



CHAINE HUMAINE SUR LE SCORFF

Grande et belle journée qui consacre le travail de tant d'années de persévérance, et qui vient récompenser tous ceux qui ont œuvré et continuent à se dévouer en faveur de notre belle rivière le SCORFF et des communes qui s'y rattachent.

Me zo mé ur stérig vihan,  
Ar er vro vrau er Morbihan.  
Er skorv en dud des me hanuet,  
Trèd ur manné é on gannet.  
A pe ridan barh ur stankenn,  
M'en deur zo sklér èl deur mamenn.

Je suis une petite rivière,  
du beau pays du Morbihan.  
Les gens m'ont appelé « LE SCORFF »,  
Je suis né au pied d'une colline.  
Quand je cours dans une vallée,  
Mon eau est claire comme de l'eau de source.

**PUISSE CETTE EAU DU SCORFF RESTER AUSSI PURE QUE LE DIT LA CHANSON.**

**C'EST NOTRE SOUHAIT LE PLUS CHER.**

## **DEUX OPERATIONS EN COURS**

### les ECONOMIES d'ENERGIE dans l'HABITAT

#### **L'OPERATION CONTINUE :**

**L**ancée en novembre 1990 par la ville de PLOUAY, une quarantaine d'études ont déjà été réalisées et ont apporté toutes les informations souhaitées permettant de bien gérer les dépenses de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire.

Pour chaque habitation, le diagnostic thermique est complet. Il est établi par un Cabinet d'Ingénierie Spécialisé, sous la conduite de la Cellule Energie de la Direction Départementale de l'Equipement. Une analyse objective et rigoureuse des éléments de construction et des équipements thermiques de votre propriété sera effectué au terme de laquelle vous sera proposé un programme de travaux, adapté à votre bâtiment, indépendamment de toute considération commerciale, sans engagement de votre part. Il ne vous en coûtera que 100 F. (cent francs) puisque l'essentiel du montant d'une telle étude est pris en charge par les partenaires financiers de la ville de PLOUAY (Agence Française Pour la Maîtrise de l'Energie Conseil Général du Morbihan Gaz de France - Direction Départementale de l'Equipement).

L'Etat a décidé de prolonger les dispositions fiscales pour aider le financement des travaux « économie d'énergie ».

Le Conseil Général accorde une prime de 1.000 F. par Tonne Equivalente Pétrole économisée pour les travaux énumérés sur les formulaires de demande de prime.

**PROFITEZ-EN ET N'HESITEZ PLUS A VOUS INSCRIRE EN MAIRIE.**



**REUNION DE TRAVAIL**

De gauche à droite : Jean GUILLEMOT, M. GLEVAREC (DDE), Guy AUDREZET

### L'OPERATION PROGRAMMEE DE L'AMELIORATION DE L'HABITAT

#### **JANVIER 1992 : LE COUP D'ENVOI**

**J**confié au PACT-ARIM, la première phase d'étude est en cours et devrait s'achever à la fin de cette année. Elle doit aboutir à fixer les modalités d'intervention auprès des propriétaires et à réserver les crédits les crédits nécessaires (auprès de l'ETAT et de l'ANAH) pour la réalisation de l'opération qui doit démarrer véritablement dès le début de l'année prochaine.

Le PACT-ARIM pourra effectuer des préétudes techniques et financières pour les propriétaires qui le désirent. Ces préétudes consistent à évaluer le montant des travaux et des aides financières, à établir un bilan prévisionnel de l'opération de réhabilitation. Cette préétude sera fournie gratuitement et sans aucun engagement. Par la suite, le PACT-ARIM pourra se charger d'effectuer toutes les démarches auprès de l'ANAH (Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat) s'il s'agit de logements destinés à la location en vide à titre de résidence principale ou alors auprès de l'ETAT pour les logements occupés par leur propriétaire. Des subventions complémentaires peuvent être accordées aux personnes retraitées par le Conseil Général du Morbihan et les caisses de retraite.



**REUNION DE TRAVAIL**

De gauche à droite : M. TILLAUT architecte, Jean GUILLEMOT, Monique JEGO

Dans tous les cas, les travaux ne peuvent pas démarrer avant d'avoir reçu la notification de l'octroi de subventions. Il est préférable de se renseigner auprès de l'Agence du PACT-ARIM, 2 rue de la Poste 56700 HENNEBONT - Tél. 97.36.20.17

# LA DEMOGRAPHIE

## PLOUAY - RECENSEMENT 1990

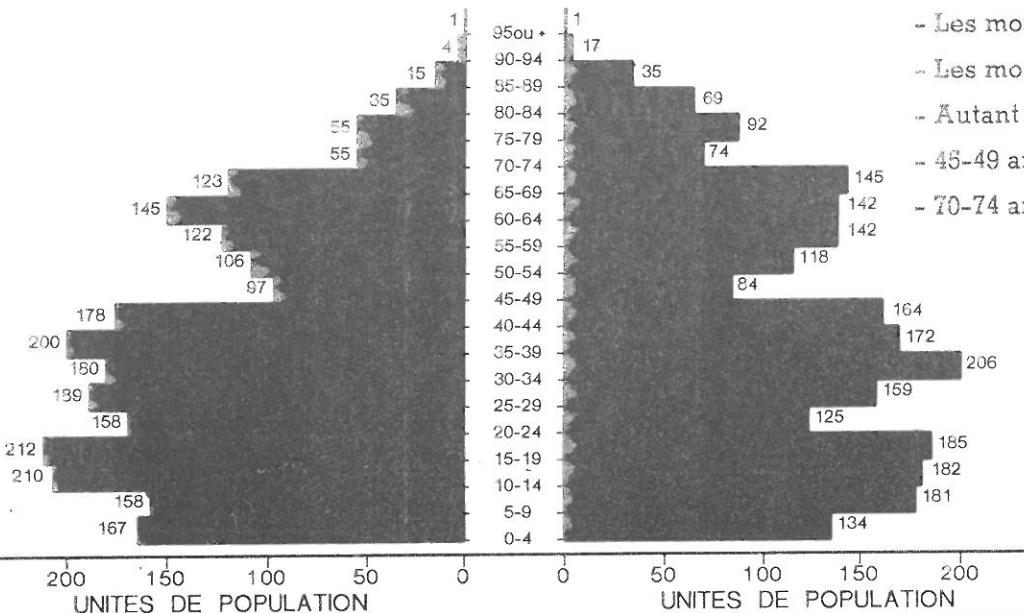
### LA PYRAMIDE DES AGES

#### HOMMES

#### FEMMES

#### - EQUILIBRE ET JEUNESSE

- Les moins de 20 ans sont 30 %
- Les moins de 40 ans sont 60 %
- Autant d'hommes que de femmes
- 45-49 ans : génération creuse
- 70-74 ans : resserrement net

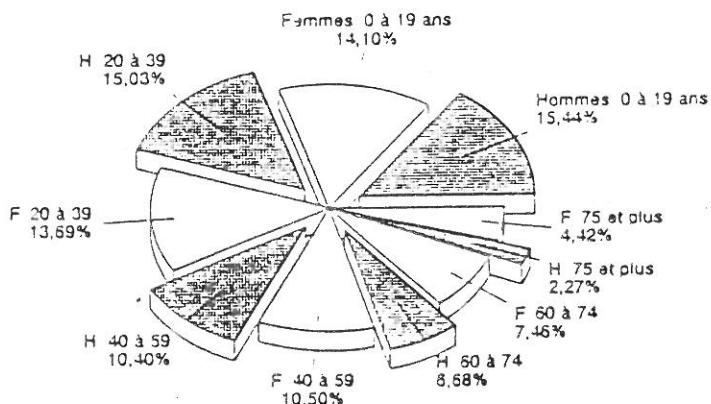


### REPARTITION PAR GRANDS GROUPES D'AGE

#### 4.837 ou 4.919 HABITANTS A PLOUAY

4.837 habitants correspond à la population sans double compte définie comme la somme de la population municipale et de la population comptée à part, diminué des doubles comptes (82).

4.919 habitants correspond à la population totale avec double compte (4.837 + 82). Les 82 personnes concernées étant, soit des personnes vivant dans une collectivité d'une autre commune et ayant déclaré avoir leur résidence à PLOUAY.



PLOUAY

### EVOLUTION DE LA POPULATION MUNICIPALE

POPULATIONS	TOTALE	HOMMES	FEMMES	- de 20 ans	ETRANGERE	ACTIVE
1975	4.052	2.053	1.999	1.390	8	1.576
1982	4.362	2.168	2.194	1.361	6	1.808
1990	4.837	2.410	2.427	1.429	10	1.975

## LA TAXE D'HABITATION

**B**on nombre de nos administrés éprouvent une très désagréable surprise lorsqu'ils prennent connaissance du montant global de la taxe d'habitation qu'ils ont à payer. Il y a parmi eux certaines personnes qui étaient exemptées jusqu'ici et tombent de haut. Il y a aussi des redevables qui constatent une augmentation considérable de leur taxe par rapport à l'an dernier. Or, vous le savez comme nous, 90 % des Français, lorsqu'ils reçoivent leur feuille d'impôts locaux, sont persuadés que seuls le Maire et le Conseil Municipal sont responsables des mauvaises surprises.

Il y a parmi eux ceux qui viennent protester à la Mairie, mais il y a aussi, ce qui est plus grave,

ceux qui remâchent en silence leur amertume. C'est une attitude compréhensible.

La responsabilité n'incombe en aucune façon à la Municipalité de PLOUAY qui bien au contraire maintient depuis 7 ans la taxe d'habitation au même taux. Aussi si certains d'entre vous payent seulement depuis cette année la taxe d'habitation et que d'autres vont payer davantage ce à quoi ils pouvaient s'attendre, par comparaison avec des bases identiques il faut savoir que le Maire de PLOUAY et son Conseil Municipal n'y sont pour rien. Voici l'explication :

La ligne de l'avis d'imposition relative aux « dégrèvements pris en charge par l'Etat ou plafonnement » fait parfois apparaître une diminution importante du montant de dégrèvement pour 1991, au détriment du contribuable.

Cette situation est la conséquence d'une disposition présentée par le Gouvernement et votée dans la dernière loi des finances (article 21 de la loi de finance pour 1991) par l'Assemblée Nationale, malgré l'avis défavorable du Sénat.

Avant 1991, le niveau de revenu qui était retenu pour mettre en œuvre les dégrèvements de taxe d'habitation était exactement le même que celui considéré comme revenu imposable pour le calcul de l'impôt sur le revenu.

La réforme introduite par le Gouvernement en 1991 aboutit à faire référence, en matière de taxe d'habitation, à une cotisation « brute » d'impôt sur le revenu, c'est-à-dire avant imputation de diverses mesures de déductions accordées actuellement en matières d'impôt sur le revenu, en faveur notamment des revenus modestes ou moyens.

Il s'agit en particulier des réductions d'impôts portant sur les intérêts des emprunts destinés à l'acquisition de logements à usage locatifs, les intérêts d'emprunts afférents à l'habitation principale, les primes d'assurances-vie, les frais d'emploi d'une aide à domicile ou les frais d'hébergement dans un établissement de long séjour, les frais de garde des jeunes enfants et les dons aux œuvres ou aux organismes d'intérêt général.

Le dispositif de la loi des finances pour 1991 permet également de réintégrer dans le montant de la cotisation d'impôt le montant de l'avoir fiscal ou des prélèvements libératoires pour les contribuables qui ont investi dans des valeurs immobilières (actions ou obligations).

La cotisation « brute » d'impôt sur le revenu, retenue désormais pour le calcul de la taxe d'habitation, peut donc être sensiblement plus élevée que le niveau réel de l'impôt sur le revenu payé l'année précédente.

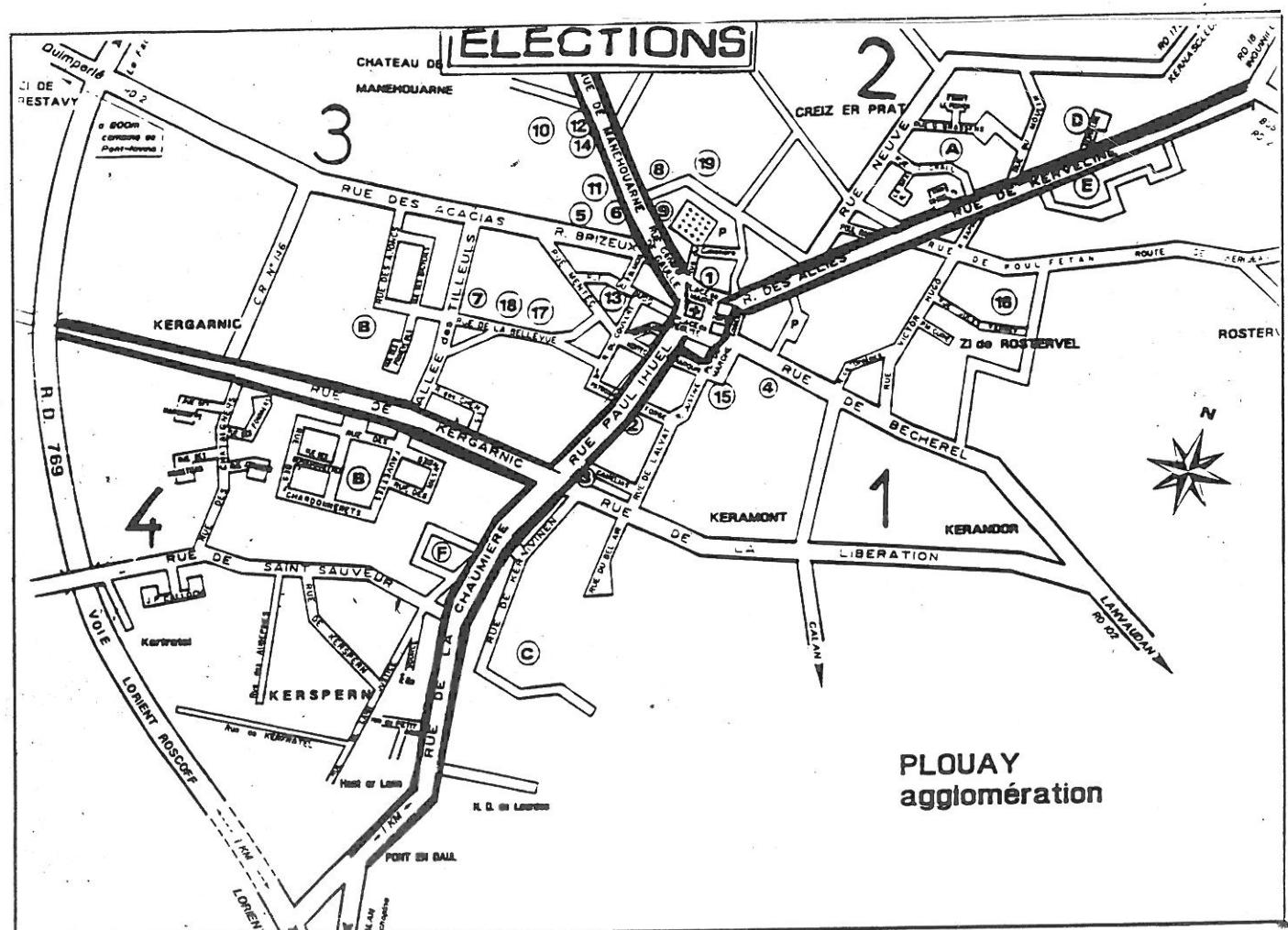
Par exemple, une personne âgée n'ayant pas acquitté d'impôt sur le revenu en 1990 peut être considérée comme redevable de la taxe d'habitation en 1991 si le montant de la cotisation « brute », calculé avant déductions diverses, dépasse le montant maximum de 400 francs au-delà duquel l'impôt sur le revenu n'est pas recouvré.

Le Sénat, à l'automne 1990, par la voix de son Rapporteur général, avait exprimé fermement son opposition à un dispositif dont les conséquences apparaissaient difficiles à mesurer au niveau des collectivités concernées, et qui comportait une remise en question de la notion de revenu imposable.

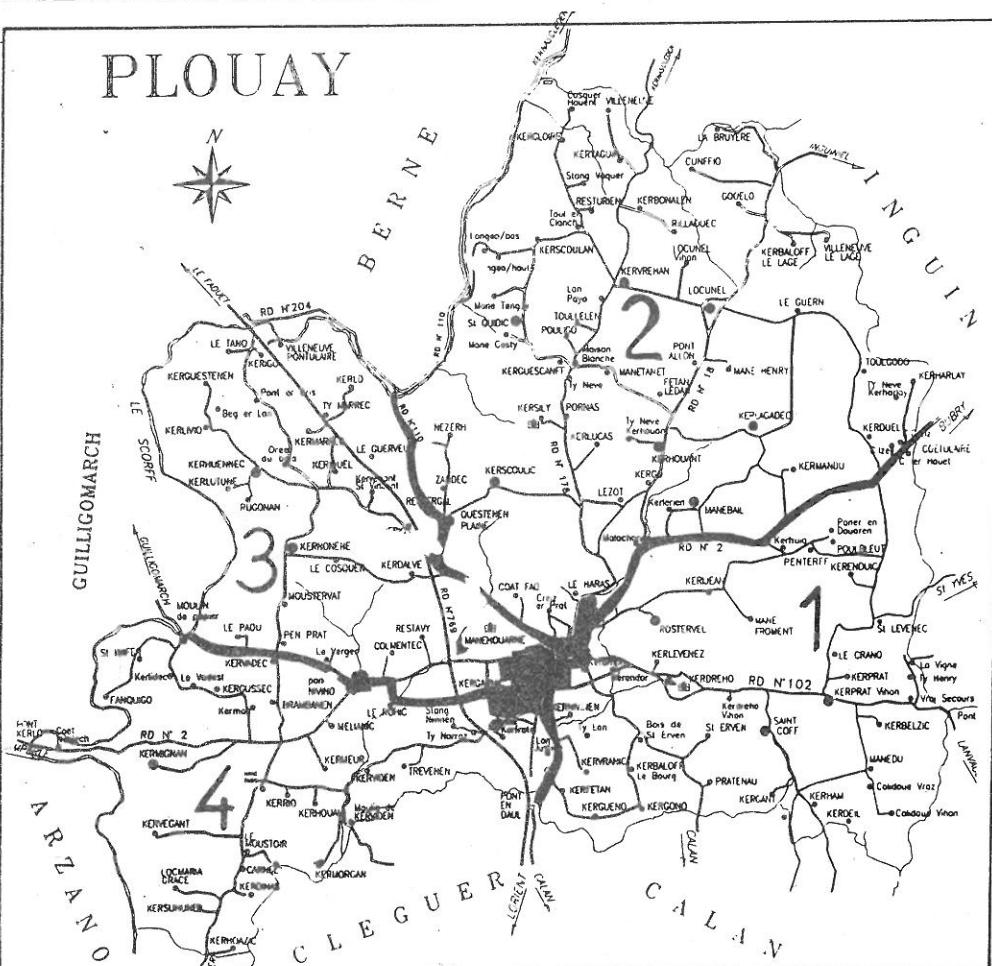
Plus de 250.000 contribuables, auparavant totalement dégrévés du paiement de celle-ci, vont devoir payer la taxe d'habitation.

*Les collectivités locales ne sont aucunement responsables de la réduction des niveaux de dégrèvement de taxe d'habitation qui relèvent entièrement de décisions prises au niveau de l'Etat.*

# 4 BUREAUX DE VOTE



## PLOUAY



Conformément à l'instruction du 1er Avril 1989, à compter des Elections Régionales de Mars 1992, vous devrez voter comme indiquer sur votre carte d'électeur, aux lieux de votes se rapportant aux secteurs définis sur les cartes ci-contre.

**Secteur 1 :**  
**SALLE DES FETES**

**Secteur 2 :  
SALLE DES FETES  
Sous-Sol**

**Secteur 3 :  
MAIRIE  
Office de Tourisme**

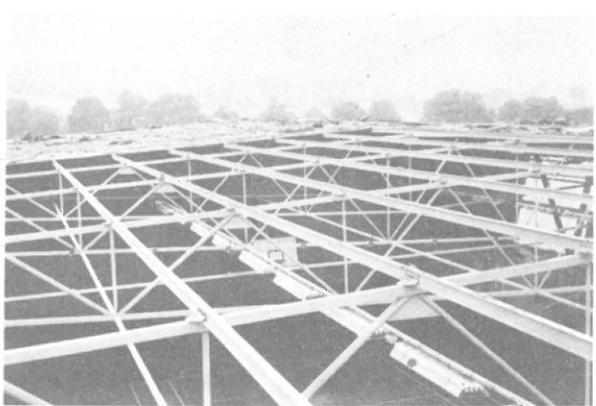
Secteur 4 :  
**MAIRIE**  
Salle du Conseil

# LES TRAVAUX EN COURS

## LA HALLE DES SPORTS



LES TRAVAUX : couverture neuve  
isolation, bardage, translucide



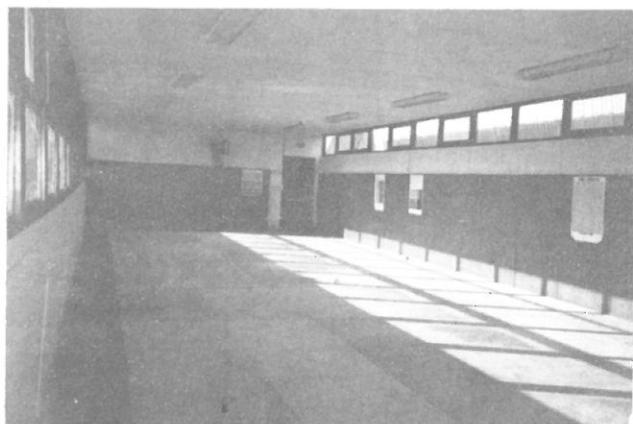
(coût 720.000 F.)

## LES CUISINES

### EXTENSION AU FOYER LOGEMENT



RENOVATION A L'ECOLE PUBLIQUE :  
faïence, fenêtre, plâtre (coût 35.000 F.)



LA NOUVELLE SALLE DE JUDO

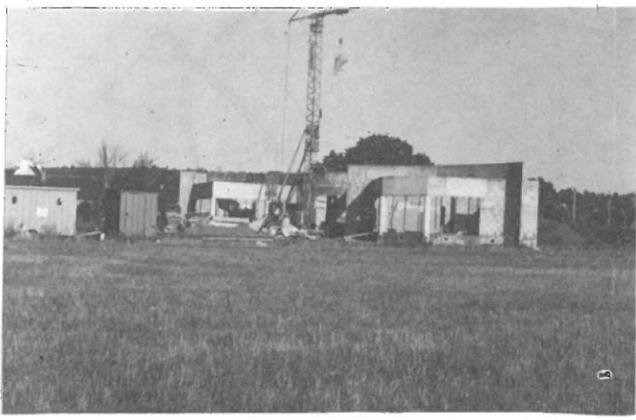


RESTAVY 2 - SEPTEMBRE 91

LA PREMIERE ENTREPRISE

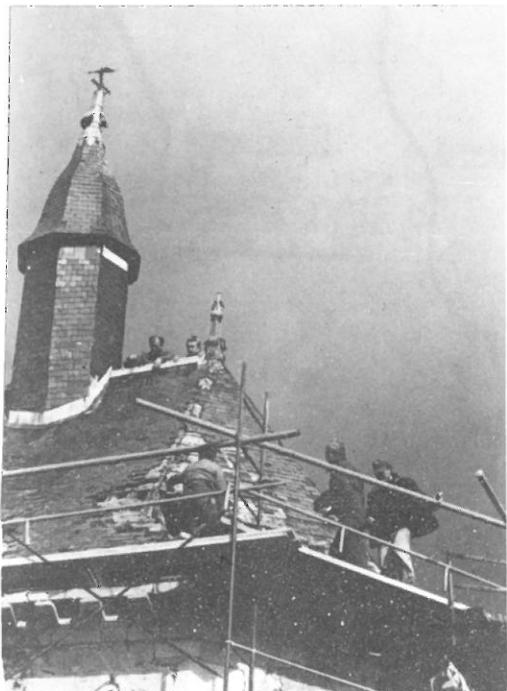
# LES TRAVAUX EN COURS

## L'HOPITAL DE JOUR A KERAMON



**EXTENSION DU RESAU D'EAUX USEES**  
Route de CALAN (coût : 280.000 F.)

MERCIS AUX POMPIERS



**LA CHAPELLE DE MANEHOUARNE**



Les pompiers mettent tous leurs coeurs à la restaurer - La Commune a prévu 200.000 F. au budget afin d'acquérir les matériaux nécessaires : bois de charpente, lambris, ciment etc.... La mise hors d'eau sera achevée avant l'hiver. Les travaux intérieurs devraient être entrepris au printemps 1992.

## MANEHOUARNE - LES NOUVELLES ALLEES

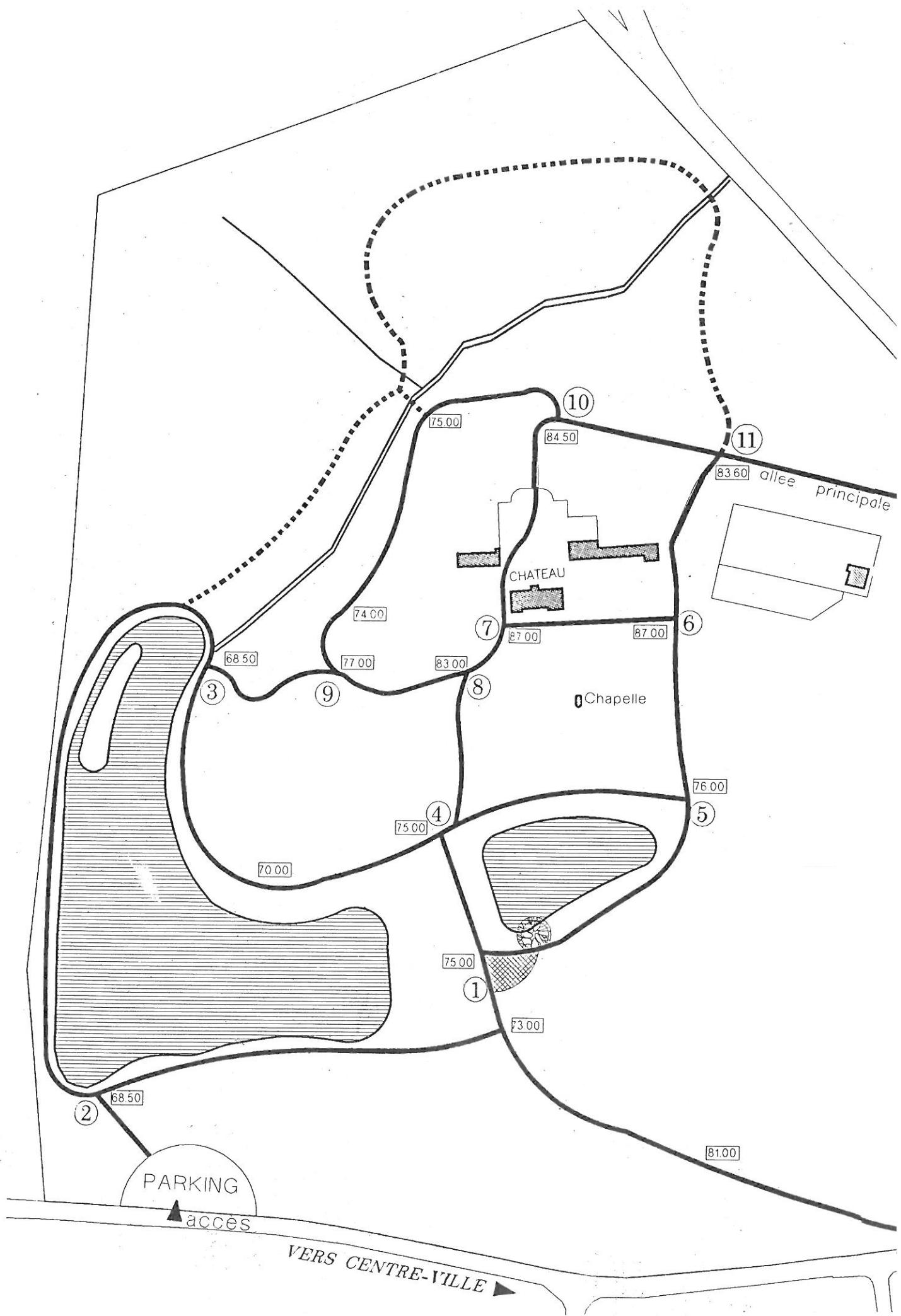


**LORS DE LA REALISATION**

(coût 120.000 F.)

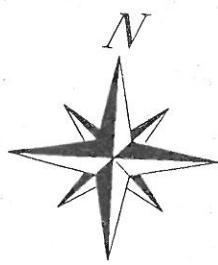


**OCTOBRE 1991 : C'EST DEJA LA COURSE !**



# PLOUAY Morbihan

## PISTES DE MENEHOUARNE



ECHELLE  
100m

### DISTANCES ENTRE POINTS

1	264 m
2	407 m
3	283 m
4	145 m
5	135 m
6	100 m
7	50 m
8	132 m
9	300 m
10	120 m
11	156 m
12	333 m
13	150 m
14	380 m
1	264 m
8	127 m
4	107 m
1	165 m
5	60 m

### TOUR DE L'ETANG PRINCIPAL

1	264 m
2	407 m
3	283 m
4	107 m
1	1061 M

### TOUR DES DEUX ETANGS

1	264 m
2	407 m
3	283 m
4	145 m
5	165 m
1	1264 m

### GRAND TOUR EXTERIEUR

1	264
2	407
3	60
9	300
10	276
12	483
14	380
1	2170m

### GRANDE BOUCLE PASSANT PAR LES ETANGS ET DEVANT LE CHATEAU

1	264 m
2	407 m
3	283 m
4	107 m
1	165 m
5	135 m
6	100 m
7	50 m
8	132 m
9	300 m
10	120 m
11	156 m
12	483 m
14	380 m
1	3082 m

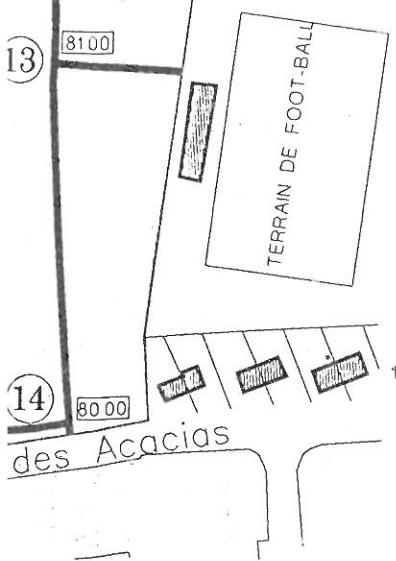
— PISTES REALISEES

— PISTES A REALISER

8100 ALTITUDE DU POINT

Après les plantations et les étangs, voici les pistes réalisées. Que l'on soit scolaire, coureur à pied du dimanche, promeneur, pêcheur...etc..., il est ainsi possible de profiter au maximum de ce cadre magnifique (les pieds au sec). Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise LE GALLIOT, leur montant s'élève à 120 000F. D'autres pistes seront réalisées en 1992 dans la partie Nord du parc.

Nous avons demandé au CAUE de nous soumettre un projet de plantations le long des allées (plantations en alignement ou en bosquets). Quelques bancs, abris, éléments de parcours santé pourront également compléter petit à petit les circuits ainsi réalisés.



# CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

3, allée des Tilleuls 56240 PLOUAY - Tél. 97.33.30.85

## ETUDIANTS : LE DROITS AUX PRESTATIONS FAMILIALES

L'attributions familiales ne dépend pas exclusivement de la situation personnelle des enfants mais aussi de leur âge

**U**n étudiant est un jeune qui poursuit des études supérieures, c'est à dire au-delà du niveau baccalauréat. Les étudiants ouvrent droit aux prestations familiales jusqu'à l'âge de 20 ans à condition qu'ils demeurent à charge de leurs parents.

Les textes en vigueur autorisent les jeunes effectuant des études supérieures à exercer une activité non seulement pendant les vacances d'été mais aussi pendant l'année universitaire.

La limite de la rémunération admise est fixée à 55 % du S.M.I.C. par mois. Toutefois, du fait que les étudiants ont une activité souvent irrégulière, leur situation est appréciée par trimestre, l'un commençant le 1er Octobre et le second le 1er Avril.

### Exemple :

*Au cours du semestre du 1er Avril au 30 Septembre 1991, un étudiant a gagné 2.000 F. par mois en Avril, Mai et Juin et 3.500 F. en Juillet, Aout et Septembre soit 16.500 F. Le plafond à ne pas dépasser est de 2.969 F. par mois (55 % du SMIC)*

*La rémunération pour chacun des 3 derniers mois fait normalement obstacle au versement des prestations familiales pour cette période (salaires supérieurs à 55 % du SMIC). Toutefois, la somme gagnée pendant le trimestre étant inférieure à 6 fois le plafond (2.969 F. x 6 = 17.814 F.), l'étudiant ouvre droit aux prestations familiales pendant tout le semestre.*

**L**es étudiants qui sont amenés à résider hors de chez eux et qui doivent par conséquent, acquitter un loyer, peuvent prétendre à l'Aide Personnalisée au Logement (il faut que le logement soit conventionné).

Ils devront alors faire un choix entre :

- Soit être allocataires et bénéficier de l'A.P.L. : dans ce cas leurs parents ne pourront plus percevoir de prestations familiales en leurs faveur.

A préciser que l'A.P.L. est servie au-delà des 20 ans de l'étudiant.

- Soit demeurer à charge de leurs parents sous réserve qu'ils remplissent les conditions, notamment de rémunération inférieur à 55 % du S.M.I.C..

Dans ce cas, ils ne pourront pas prétendre à l'A.P.L.

### Exemple :

*Famille de 3 enfants dont l'aîné est hébergé en résidence pour étudiants (1.350 F. de loyer par mois). La famille perçoit 1.880 F. de prestations familiales. L'étudiant, sans ressources, peut ouvrir droit à l'A.P.L., à raison de 1.000 F. par mois. S'il choisit d'être allocataire, il bénéficiera de l'A.P.L. mais le montant des allocations familiales à verser à ses parents sera ramené à 615 F. par mois.*

Dans notre exemple, cette famille a avantage à assumer la charge de son enfant jusqu'à 20 ans, date de fin de droit des Allocations Familiales pour lui et de demander l'A.P.L. ensuite.

A noter que la Caisse d'Allocations Familiales accorde une prestation supplémentaire de 260 F. par mois aux étudiants célibataires âgés de 20 à 26 ans, sous certaines conditions, notamment de ressources.

Pour tous renseignements s'adresser :

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
3 allée des Tilleuls - 56240 PLOUAY  
Tél. 97.33.30.85

Ou à la permanence de la C.A.F., le 2<sup>e</sup> lundi du mois  
à la Mairie de PLOUAY - Tél. 97.33.31.51

## RESIDENCE « LOUIS ROPERT »

Les travaux d'extension et restructuration de la cuisine à la Résidence « LOUIS ROPERT » ont débuté le 4 Septembre 1991.

Cette nouvelle cuisine devrait être opérationnelle au début de l'année 1992. Le prochain bulletin vous précisera les améliorations que cette réalisation apportera aux résidants et aux bénéficiaires du service de portage de repas à domicile.

# CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE POUR ENFANTS DE PLOUAY

**L**e Centre de Jour de Kéramon, actuellement en construction route de CALAN, sera un centre psychothérapeutique pour enfants qui s'inscrit dans le dispositif de soins du Secteur Ouest de Psychiatrie Infanto-Juvénile du Morbihan. Le maître d'ouvrage est le C.H.S. CHARCOT.

L'activité de ce centre regroupera deux sortes d'activités :

**- Les consultations et les soins « ambulatoires » :**  
Cette activité est actuellement assurée par notre équipe au Centre Médico-Social, route du Faouët.

La demande de consultation résulte d'une démarche personnelle de la famille d'un enfant en difficulté, soit de sa propre initiative, soit le plus souvent sur les conseils de l'école ou parfois des services sociaux.

La consultation médicale peut être suivie, selon le cas, d'un bilan psychologique, d'une évaluation du langage parlé et écrit, ou de la psychomotricité. Ces bilans font l'objet d'une synthèse entre tous ces spécialistes, au terme de laquelle une aide sera éventuellement proposée : psychothérapie individuelle ou de groupe, orthophonie, groupe d'expression, rééducation psychomotrice, atelier de psychomotricité, thérapie familiale, thérapie mère-enfant, etc...

#### **- Le Centre de Jour :**

Il permet un accueil institutionnel sur des temps variables de quelques heures par semaines à 7 heures par jour, 5 jours par semaine, pour des enfants présentant des difficultés plus ou moins importantes d'épanouissement ou de structuration de la personnalité. Dix à quinze enfants pourront ainsi être traités suivant un projet individualisé qui intègre à la fois des approches thérapeutiques, éducatives, rééducatives, pédagogiques.

L'objectif de cette prise en charge, en effet, est de traiter des enfants qui, en raison des difficultés qu'ils présentent, ne peuvent suivre une scolarité normale; mais chaque fois que cela est possible une scolarisation à temps partiel est recherchée.

Les activités proposées visent une approche thérapeutique de chaque enfant sur divers plans :

\* individuel : rééducation et soins (psychothérapie, maternage etc...);

\* familial : approche relationnelle enfant-famille-institution;

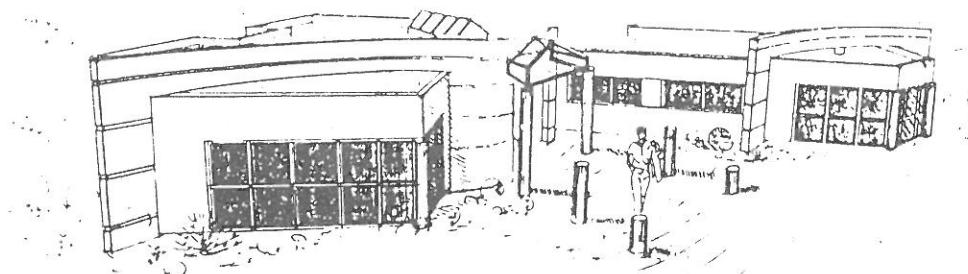
\* groupal : ateliers d'expression sous diverses formes : jeux, activités manuelles, physiques, musicales, etc...

\* institutionnel : prenant en compte tout le jeu des interactions qui implique tant les soignants que les enfants dans la vie quotidienne et dans les temps de rupture avec la quotidienneté (sorties, pique-niques, séjours thérapeutiques, etc...), ces activités faisant l'objet d'une réflexion et d'une recherche permanentes, garantes de leur impact thérapeutique.

Ces activités se font actuellement au FAOUET dans des locaux qui ont été mis à notre disposition par la Municipalité, mais qui sont mal adaptés. En outre, le centre de gravité de la population du secteur « rural » s'est déplacé vers PLOUAY du fait du récent développement des structures des secteurs de psychiatrie infanto-juvénile voisins, dans les cantons limitrophes du FAOUET.

Le Centre de Jour de Kéramon va donc permettre le transfert des activités et de l'équipe du FAOUET, sans aucune création d'emploi malheureusement, puisqu'aucun moyen supplémentaire ne sera accordé. Cependant la situation d'implantation est à la fois commode et agréable et le projet de l'architecte, M. COUDRIET, paraît répondre tout à fait à nos souhaits et à nos besoins.

**Docteur Maurice BONABESSE**  
Médecin-Chef du Secteur



## DE MANEHOUARN à MANEHOUARNE

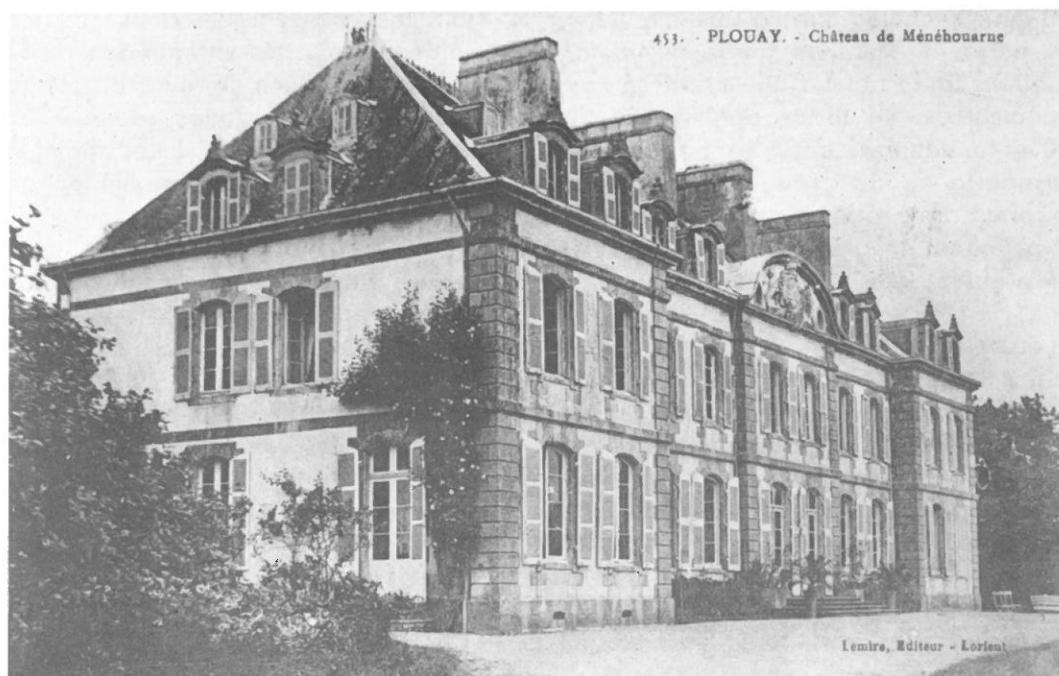
**I**l est facile de traduire « Ménéhouarn » par Montagne de fer, ou, plus modestement, en ce qui concerne notre Bretagne, par Colline de fer, même si certains y ont vu Colline de la garde, du breton gouarn, le « G » se mutant en « H ».

Pour étayer la thèse « Colline de fer » il suffit de se souvenir de la découverte dans les années 70 d'un souterrain sur la route du Faouët. Cette mise à jour accidentelle, par un bulldozer, permit de constater l'existence d'une première galerie de 4m de long sur 2m de large et profonde de 3m, ainsi que la naissance d'un second tunnel et la présence d'un étai de bouleau\*.

Quand on sait que nos ancêtres, les Vénètes, étaient grands utilisateurs de fer, cette présence de ce qui semble être une exploitation minière pourrait venir confirmer le toponyme « ménéhouarn » comme étant relatif au fer.

L'ouvrage mis à jour peut également (faute d'études sérieuses) n'être qu'un tronçon de souterrain permettant dans les périodes troubles d'antan, aux habitants des châteaux de s'échapper en toute quiétude.

\* on trouve également au Grayo des vestiges de l'exploitation de mine de fer - lors de grandes pluies, l'eau qui ruisselle est comme « rouillée »



### SUR L'ORTHOGRAPHE :

**I**l breton parlé dans le Pays de PLOUAY est dit « Vannetais » et se différencie du Cornouaillais, Trégorois ou Léonard par une prononciation bien particulière dans laquelle entre autres les « S » ou « Z » finaux furent occultés. Ainsi le « menez » primitif s'est muté en « mene » voire « mane », tout en se figeant dans les autres linguistiques.

Un autre exemple :

ne dit-on pas « e-barh » à PLOUAY et « e-barz » à GOURIN pour « dedans ».

Il n'est donc pas surprenant qu'en 1607 la famille DE PLUVIE est dite de « Menehouarn » à l'occasion du baptême de Jean DE PLUVIE.

L'Armorial Général de France de 1698 cite également « Menehouarn » comme appartenant à ces derniers. Il sera de même durant tout le 17ème siècle ainsi que les 18ème et 19ème.

Manéhouarn est donc une appellation tout à fait récente. Les plus jeunes des anciens prononcent toujours Menehouarn et le « e » final est tout à fait superflu.

# SPORTS

## GRAND PRIX OUEST-FRANCE

**A** chaque année sa nouveauté dans le GRAND PRIX OUEST-FRANCE : cette année fut la participation de CANAL +. Jamais PLOUAY n'avait connu une telle effervescence. Ce fut vraiment un déploiement de force exceptionnel en matériel : trois hélicoptères et camions régie de la S.F.P., et le fameux téléphérique équipé du « ouistiti »; en hommes : techniciens, journalistes... et même un représentant du Ministère de la Jeunesse et Sports

Les organisateurs ont également après l'innovation de l'an dernier, transformé une nouvelle fois l'aménagement des abords de la ligne d'arrivée afin d'offrir à leurs partenaires un accueil à la hauteur de la confiance qu'ils apportent au GRAND PRIX.

Bravo encore aux nombreux bénévoles qui ont contribué chacun à leur échelle à faire de cette journée du 20 Août un jour inoubliable.

## JOURNÉE NATIONALE DU CHEVAL

LE 21 SEPTEMBRE 1991

**A** l'occasion de la journée annuelle du cheval, Monsieur DE BRONAC DE BOUGAINVILLE a pour la seconde fois consécutive, organisé sur le site du Crano une démonstration de sport équestre par le Centre Connemara de Bretagne du Crano et de nombreux jeunes ont bénéficié du baptême du cheval. Sur la place de l'Eglise on a pu admirer et caresser quelques beaux spécimens de chevaux de race Connemara.



## 501 CYCLOTOURISTES A LA FETE DU CYCLOTOURISME

DU 15 SEPTEMBRE 1991

Ils sont venus des quatre coins de Bretagne et même de la Gironde, découvrir notre belle vallée du Scorff à vélo mi-septembre.

En effet, l'AMICALE PLOUAYSIENNE organisait deux épreuves cyclotouristes :

La 13ème Randonnée du Scorff avec quatre circuits « cool » de 30 à 80 kms et le 3ème BTMA sur 142 kms en deux boucles.

402 cycles ont accompli la Randonnée en sillonnant la vallée du Scorff, représentant 32 clubs plus 42 membres individuels.

Le Club le plus nombreux était LANESTER, le cycle le plus jeune : Sébastien LE BOUEDEC, 8 ans de PLOUAY et le plus ancien et bien connu : Jean ROPART, 73 ans de QUEVEN.

99 « mordus », dont 10 féminines, de longue distance et de « bosses » ont magistralement couvert les 142 kms, sans classement bien sûr, rien que pour le plaisir de pédaler.

Ils ont gravi les côtes les plus difficiles des alentours... Imaginez : Locunolé, Marta en Berné, Le Croisty, après le Pont de Coet-Cren sur le Longeau, Quistinic à partir de Minazen... joli programme et pas impossible du tout. D'ailleurs tout le monde avait le sourire à l'arrivée à la Salle des Fêtes.

Mais c'est quoi ces BTMA ?

Celà s'appelle : **Brevet des Tremplins du Massif Armorican**.

Ce brevet cyclo a été créé en 1985 par le Président de la ligue de Bretagne FFCT, Jean-François MEAUDE, sur une idée d'un cyclo Rennais : André MAILLET, dont le neveu est Plouaysien, tiens...tiens ! La distance doit être de 120 à 200 kms, le dénivelé de 1500 à 2000 mètres et la moyenne de 15 kms/h. Chaque année deux clubs par département Breton l'organisent sous l'égide de la ligue de Bretagne FFCT.

Il est vrai que les cyclos ont plein d'idées en se disant sur leur vélo.



# --- INFOS --- INFOS --- INFOS ---

## RESULTATS DU CONCOURS

### « FLEURIR PLOUAY » - JUIN 1991

#### MAISONS AVEC JARDINS

- 1<sup>er</sup> prix : LE GOUIC J. Paul Kersoulan  
 2<sup>ème</sup> prix : LE NEUN Annette 26 rue des Chardonnelets  
 3<sup>ème</sup> prix : BAHUON Edith Questenenn Plaine  
 4<sup>ème</sup> prix : LE GAL Adrien N° 4 Kernivinen  
 ex-aequo LE POUEZARD J. Claude 26 rue des Ajoncs

#### FACADES FLEURIES

- 1<sup>er</sup> prix : LE NEUN Annette 26 rue des Chardonnelets  
 2<sup>ème</sup> prix : HERGUER Marie 1 rue du Commerce  
 3<sup>ème</sup> prix : LE POUEZARD J. Claude 26 rue des Ajoncs  
 4<sup>ème</sup> prix : ROBIC Marianne 11 rue de la Chaumière  
 5<sup>ème</sup> prix : LE GALLOUDEC 24 rue des Fauvettes

#### PRIX SPECIAUX

- Foyer Logement « Louis ROPERT »  
 Ecole « ARC EN CIEL »  
 Ecole de « MANEHOUARNE »

**6 NOVEMBRE 1991**

## VIDANGE DE L'ETANG DE PONT-NIVINO



A ce jour, 600 kg de poissons ont été récupérés pour être mis dans l'Etang de Manéhouarne

## NOUVELLES ASSOCIATIONS

### ACCORDION CLUB :

Yves MARTIN 5 rue des Chataigners - 97.33.38.62

### CLUB D'ECHECS :

J.P. LE TALLEC rue Gal. De Gaulle - 97.33.35.08



Jean Luc  
**LE GOURRIEREC**  
 Le nouveau res-  
 ponsable des ser-  
 vices techniques  
 municipaux

## LA VIRADE DE L'ESPOIR

Le samedi 21 et le dimanche 22 Septembre, les Sapeurs-Pompiers du Morbihan participaient à « LA VIRADE DE L'ESPOIR » dans le cadre de la lutte contre la MUCOVISCIDOSE.

Leur objectif étant la sensibilisation de la population, au conséquence - qu'est ce fléau - pour les enfants et la collecte de dons pour aider à la recherche.

Pour cela les pompiers du SIVU ont parcouru les communes avec le « dévidoir » en faisant appel à la générosité de chacun.

Le samedi matin, les pompiers de PLOUAY ont fait une démonstration sur l'immeuble de M. Gérard LE GARREC. Les écoles sont venues apporter leur concours. Certains élèves en spectateurs intéressés, d'autres en acteurs téméraires ont participé aux manœuvres à la grande échelle. Mais tous se sont montrés généreux.



## MOUVEMENT DANS LES ASSISTANTES SOCIALES

Accueil de Madame COLLIN - Départ de Mmes PADOVANI et LE SQUERE



de gauche à droite : Jacques LE NAY - Mme JEGO - Mme PADOVANI - Mme COLLIN - Mme LE SQUERE - Mme LIBOUBAN - Mme BARA - Yves LE CABELLEC

# \*\*\* INFOS \*\*\* INFOS \*\*\* INFOS \*\*\*

Pour la seconde année consécutive, à l'initiative de Monsieur Yves MARTIN Professeur de musique à PLOUAY, s'est déroulé fin Octobre à l'Ecole Publique de Manéhouarne un stage d'accordéon.

Une vingtaine d'élèves s'est retrouvée pour travailler sous la baguette d'Yvon FRAVAL et d'Alain TREVARIN brillant accordéoniste de SCAER.

Pour clôturer ce stage, Mr Marcel AZZOLA Oscar Mondial de l'accordéon et Mme Lina BOSSATTI, 1er prix de Piano du Conservatoire National Supérieur de PARIS, ont donné un grand récital à la Salle des Fêtes; un moment inoubliable pour les musiciens et les vrais mélomanes.

Afin d'honorer la présence de ces deux Concertistes, tout comme celle de Mr Nazzareno PIERMARIA, grand fabricant mondial d'Accordéons, la Municipalité leur a offert un vin d'honneur.

**L'ECOLE INTERCOMMUNALE DE MUSIQUE** dispense des cours de formation musicale, piano, guitare, flûte traversière, trompette, violon et accepte les enfants à partir de 5 ans. Une chorale d'enfants est ouverte à tous, même ceux ne fréquentant pas les cours de l'école. Un cours de pratique instrumentale vient d'être créé pour les adultes. Le professeur coordinateur, Mr Georges LEVEL tient sa permanence le samedi de 9 h. à 11 h.. Dans le cadre de l'ouverture de l'école, les professeurs et élèves ont participé avec la chorale KANERION ER SKORV à un concert le dimanche 24 à l'église de PLOUAY, sous la présidence de Mme COURT, ce concert était donné au profit du Comité Lorientais de la Croix Rouge Française..

**La journée « LES ENFANTS ET LA LECTURE » a remporté un grand succès plus de 200 enfants y ont participé. Chacun a reçu un livre grâce à la générosité des commerçants de PLOUAY et INGUINIEL. Merci aux bénévoles qui ont préparé ce « jeu de piste ».**



**LA BIBLIOTHEQUE** compte en 1991 650 lecteurs. Les permanences ont lieu le mardi de 17 h. à 18 h. - le mercredi de 11 h. à 12 h. - le samedi de 11 h. à 12 h. et de 17 h. à 18 h. - le mardi après-midi, elle est ouverte pour les grandes sections maternelles et les cours préparatoires des écoles élémentaires.

## INFORMATIONS SUR LE METIER D'ECRIVAIN PUBLIC

Depuis quelques années, dans plusieurs régions de France, (Ile de France, Sud, Sud-Ouest), la profession d'écrivain-public est en train de renaître...

Tant au niveau informatique qu'au niveau administratif, les dossiers se multiplient à la vitesse grand V; une constatation s'impose : on n'écrit plus, on ne prend plus le temps d'écrire. La parole a pris le pas sur l'écrit. L'être humain perdu devant sa feuille blanche ne sait comment formuler ses demandes ou ses intentions -. D'où la renaissance de la profession d'écrivain-public. Celui-ci est rigoureusement lié par le secret professionnel.

Professionnel de la rédaction (publicitaire, CV, courrier sous

toutes ses formes), correction de manuscrits, de mémoires, thèses, etc, son rôle ne se substitue pas à celui d'une assistante sociale. Il peut éventuellement conseiller, et diriger les gens dans leurs démarches administratives, les orienter vers telle administration, tel conseiller juridique : à ce titre, on peut le considérer comme un collaborateur au niveau de l'administration et de certaines professions. Traductions, secrétariat à façon, recherches d'archives, biographie font également partie des ses tâches.

En espérant que cet article vous aie éclairé sur cette profession, sachez qu'il y a un écrivain-public dans votre région, en la personne de Nicole LE RUYET

97.33.24.30 sur rendez-vous

## CLUB D'ECHECS

Silence : ici l'on joue. A quoi ? Aux échecs, pardi !

Ouvert à tous depuis le 9 Octobre, de 3 à 133 ans (plus fort que Tintin), un club d'Echecs vient de voir le jour sur PLOUAY et ses environs. Jeu de rois comme de tout un chacun, pour une heure ou des journées entières, les différences sociales sont abolies sur cet espace magique de 64 cases, qui n'est qu'une miniature de notre monde sur un plan, pour une fois, strictement égalitaire.

Déjà un nombre fort appréciable de joueurs, débutants et confirmés - près d'une vingtaine -, s'y est inscrit. Il serait désormais souhaitable que les personnes qui ont également manifesté ici et là, mais de façon hésitante, un certain intérêt pour cette initiative ou même de la simple curiosité, franchissent le pas en les rejoignant. Rigueur mathématique, gymnastique cérébrale, esprit d'invention, meilleure maîtrise de soi etc... les qualités intrinsèques à cette activité ne sont plus à démontrer, favorisant notamment l'épanouissement intellectuel des enfants, dans le plus total respect du partenaire.

Pour tous renseignements, un seul numéro d'appel : 97.33.35.08

Et maintenant, à vos pièces ! Prière de ne pas déranger : deux génies en herbe s'affrontent.

# ETAT CIVIL

**du 1 JUIN au 31 OCTOBRE 1991**

## NAISSANCES

11/06/91 à PLOEMEUR  
Julien KERVEADOU

11/06/91 à PLOEMEUR  
Sandra Isabelle Marie JEGOUZO

30/06/91 à PONTIVY  
Pierre-Louis Vivian Hervé RIVALAN

03/07/91 à LORIENT  
Julie Marie-Hélène BLANRUE

11/07/91 à LORIENT  
Meganne COURTOUX

12/07/91 à PLOEMEUR  
Mathieu Julien MOUELO

15/07/91 à PLOEMEUR  
Delphine Charlotte Amandine LE CORRE

21/07/91 à HENNEBONT  
Benoit Joseph LE GAL

23/07/91 à HENNEBONT  
Boris Xavier ROBERT

12/08/91 à LORIENT  
Amélie Anne PHILIPPE

16/09/91 à LORIENT  
Laura LE MOUELLIC

20/09/91 à LORIENT  
Damien ROBERT

21/09/91 à LORIENT  
Adrien Didier GUILLEMOTO

02/10/91 à LORIENT  
Manon MICHEL

26/10/91 à HENNEBONT  
Mathieu Guénaël François LAVAT

## MARIAGES

15/06/91 : Philippe Jean Daniel Joseph 46 boulevard Allonneau à ANGERS (Maine et Loire) et Flora Edmonde Liliane BEUZET 33 rue de St. Sauveur à PLOUAY

22/06/91 : Lucien CARGUERAY et Nathalie Françoise Geneviève Germaine LE COZ 2 place de l'Eglise à PLOUAY

27/06/91 : Patrick Jean Emmanuel FERNANDEZ et Brigitte Christine FLEJO 18 rue Gal. De Gaulle à PLOUAY

29/06/91 : Dominique Maurice Andre LE MASLE Kermoizan en CAUDAN (Morbihan) et Marie-Hélène ANDREANI 28 rue des Ajoncs à PLOUAY

06/07/91 : Bernard Pierre Louis Marie GUYONVARCH 6 rue de la Libération à PLOUAY et Marie-Pierre GUEHENNEC 191 rue Honoré De Balzac à HENNEBONT (Morbihan)

20/07/91 : Philippe SIMON et Annie Marie Yvonne CARO 11 rue des Chardonnerets à PLOUAY

16/08/91 : Jean-Michel Henri VALLERIE 3 boulevard de Normandie à LORIENT (Morbihan) et Patricia Brigitte LE JUGE 8 rue des Accacias à PLOUAY

23/08/91 : Philippe Louis Marie DRAPPER 3 rue Jean Charles PERSIL « Résidence de l'Abbaye » à ANTHONY (Hauts-de-Seine) et Isabelle Monique PHILIPPE 11 rue de Bellevue à PLOUAY

24/08/91 : Gilles Lionel CHARUE 3 résidence Saint Caradec à HENNEBONT (Morbihan) et Anne Marie Françoise Thérèse CAMUS 10 rue des Chênes à PLOUAY

30/08/91 : Alain Yvon LE FANIC et Patricia Marie Pierre ANNO 16 rue des Chardonnerets à PLOUAY

31/08/91 : André François RAULT Kerchopine en CLEGUER (Morbihan) et Michèle Marie Pierre THIERRY Manébail en PLOUAY

31/08/91 : Laurent Edouard Jean Mathurin HELLO Kervégant Pont du Roch en PLOUAY et Marielle Thérèse Jeanne LE GLEUT 1 rue des Alliés à PLOUAY

06/09/91 : Alain Célestin Joseph Marie LE FLOC'H Le Lerré à CRACH (Morbihan) et Muriel Marie Cécile Danièle LE ROUX rue Neuve à PLOUAY

07/09/91 : Philippe BELLESOEUR 13 rue de Bellevue à PLOUAY et Françoise Solange JOSSELIN 146 rue Jean Jaurès à LANESTER (Morbihan)

26/10/91 : Gilles Joseph HELLO Kervégant Pont du Roch en PLOUAY et Sylvie Michèle JEGOU 19 rue de Bécherel à PLOUAY

## DECES

04/06/91 : Aline PERON veuve GUILLEMOT - 82 ans - Bécherel

10/06/91 : Joséphine LE GORANDE veuve PLEVERT - 89 ans - 7 rue des Fauvettes

30/06/91 : Jean Louis Marie QUERO - 76 ans - 13 rue de Bécherel

02/07/91 : Henri Eugène Joseph LE NALLIO - 66 ans - 2bis rue de Bécherel

04/07/91 : Jeanne Marie Joseph GOURLAY veuve NESTOUR - 90 ans - Kergo

14/07/91 : Pierre Marie LOY - 60 ans - 28 cité de la Chaumiére

16/07/91 : Roger Joseph LE GOUIC - 66 ans - 49 rue Mentec

17/07/91 : Marcel Klébert JAOUEN - 51 ans - Pont Nivino

03/08/91 : Jeanne Louise SUREL veuve DINAM - 78 ans - rue de l'Oratoire

09/08/91 : Marie Thérèse PHILIPPE veuve BEUZET - 62 ans - Pont Nivino

13/08/91 : Emilien Mathurin LE GUILF - 60 ans - 26 rue Paul Ihuel

23/08/91 : Ernest Jean Louis GUILLEMOTO - 89 ans - Stang Vaquer

09/09/91 : Eugène Louis Marie MIOTES - 46 ans - Le Lezot

29/09/91 : Jean Louis LE BIGOT - 69 ans - Manério

30/09/91 : Marie EVANNO veuve GUILLEMOT - 89 ans - Stang Vaquer

08/10/91 : Gabrielle Pauline ZANETTI veuve LE PLE - 96 ans - 8 rue Georges Brassens

13/10/91 : Marie Anne LE DIGOL veuve LE TALLEC - 92 ans - 3 allée des Tilleuls

17/10/91 : Yannick Marie TANGUY - 19 ans - Kerroual

18/10/91 : Anne Marie Françoise LE MOUEL épouse LE PABIC - 64 ans - 12 cité de la Chaumiére

27/10/91 : René MAHO - 54 ans - Kerguéno

# LES CHAPELLES

**A** partir de ce N° 5, cette page sera consacrée à l'histoire de nos chapelles.

Huit chapelles sont disséminées sur le territoire de PLOUAY :

- 1) SAINT HUBERT
  - 2) SAINT SAUVEUR
  - 3) NOTRE DAME DE GRACE  
du village Locmaria (on y remarque une porte ogivale et une autre en anse de panier avec la date 1543) classée aux Monuments Historiques
  - 4) SAINTE ANNE
  - 5) SAINT VINCENT FERRIER
  - 6) SAINT SEBASTIEN
  - 7) NOTRE DAME DES FLEURS (construction de forme rectangulaire au grand et moyen appareil avec portes et fenêtres ogivales 1469) classée aux Monuments Historiques
  - 8) NOTRE DAME DE VRAI SECOURS

On trouve également deux oratoires :

9) NOTRE DAME DE BECHEREL qui remplace une église placée sous le vocable de l'Assomption ou de la Salette qui fut complètement détruite et rasée en 1801 et qui se trouvait à l'emplacement de l'ancien presbytère.

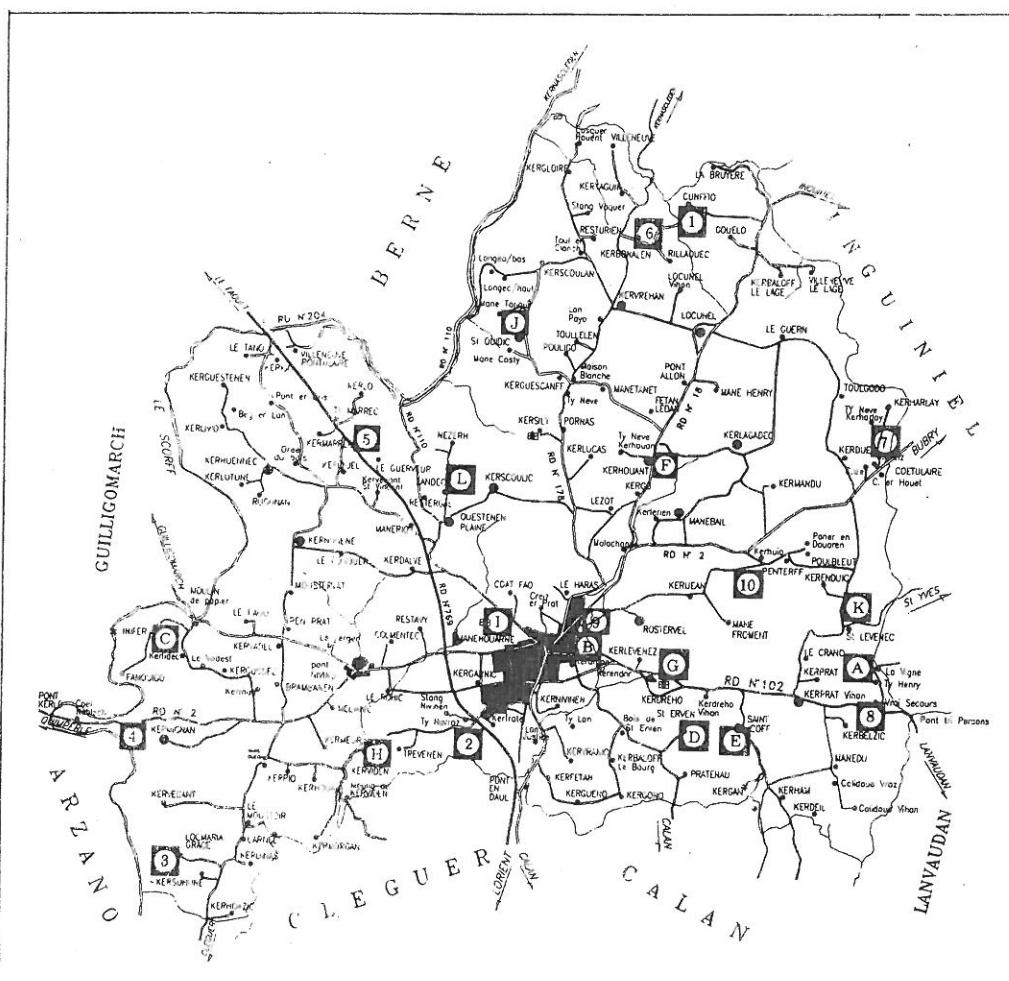
10) NOTRE DAME DE PENTERFF.

Certaines chapelles ont désormais disparu :

a) **SAINT LAURENT** ruinée pendant la révolution, se trouvait à 200 m environ au Nord de la chapelle VRAI SECOURS, au village de TY HENRY. En 1893, on a extrait des ossements d'un champ où se trouvaient les derniers restes des murs de la chapelle, ce qui laisse croire à l'existence d'un cimetière contigu

à la chapelle. Il y avait un prêtre en résidence à TY HENRY.

B) **LA MADELEINE** en face de l'actuelle Salle des Fêtes (il n'y avait alors ni étang, ni moulin) érigée en 1380 sur l'emplacement d'une léproserie (construite vers 1130) en action de grâce à la disparition de cette maladie. Elle fut détruite pendant la révolution et sa dernière tour rasée en 1812 après décision du Conseil Municipal.



- Antérieurement existaient 15 « FRAIRIES » groupées autour des chapelles primitives. Sept d'entre elles ont disparu : SAINT INIFER (c), SAINT ERVEN (d) prononcer ERUEN, SAINT COFF (e) prononcer COW, origine galloise, SAINT QUIDIC (j), SAINT LEVENEC (k), ZANDEC (l) et NOTRE DAME DE PENTERFF.

En ce qui concerne SAINT INIFER, SAINT ERVEN et SAINT COFF, ces noms sont probablement altérés car ils ne se retrouvent dans aucun calendrier.

Des chapelles privées existaient à KERHOUANT (f), KERDREHO (g), KERVIDEN (h) et MANEHOUARNE (i) (la seule qui subsiste actuellement dédiée à NOTRE DAME de SION).

On cite également en 1516 le prieuré de HIRBERZ qu'on ne sait où placer à moins de le confondre avec le prieuré de SAINTE ANNE qu'on trouve cité dans une déclaration du recteur en 1619. Dans ce même ouvrage on trouve la chapelle du GAROU dont on ne précise ni les charges ni la dotation.

## A SUIVRE...

